

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 10 octobre 2023

Commission consultative de la pêche dans le Léman

La pêche dans le Léman en 2022

Le 5 octobre 2023, la Commission internationale de la pêche dans le Léman a fait le bilan des rendements de la pêche de 2022. Avec 673 tonnes de poissons capturés, l'année 2022 présente un rendement global de 34 % en hausse par rapport à celui de 2021 (502 tonnes).

Le nombre de permis annuels de pêche de loisir délivrés en 2022 par les autorités suisses et françaises est en légère baisse par rapport à l'année 2021. Le nombre reste cependant élevé et atteste toujours de l'intérêt qu'a la population du bassin lémanique pour la pêche de loisir au Léman.

Quant à la pêche professionnelle, avec ses 117 pêcheurs, elle représente, toutes espèces confondues, la plus grande part des captures annuelles avec plus de 617 tonnes de poissons pêchés, soit 92 % des prélèvements totaux. Cette proportion est légèrement en hausse par rapport à l'année 2021.

En 2022, l'essentiel du rendement de la pêche lémanique repose toujours sur les deux principales espèces piscicoles que sont la **perche** avec 438 tonnes (241 tonnes en 2021) et le **corégone**, communément appelé "féra" avec 170 tonnes (195 tonnes en 2021). Les captures très abondantes de perche en 2022 sont en lien avec l'entrée d'une forte génération dans la pêche et s'expliquent également par le report de l'effort de pêche de la féra vers la perche dans certaines zones du lac. Les captures de féra restent nettement en-deçà des années exceptionnelles 2009-2018.

Les captures de **brochet** continuent de diminuer pour la 5^{ème} année consécutive pour les deux catégories de pêcheurs professionnels et de loisir avec environ 14 tonnes en 2022, contre 21 tonnes en 2021. La tendance à la diminution des captures d'**omble-chevalier** constatée ces dernières années se poursuit : 10 tonnes capturées en 2022 contre 13 tonnes en 2021, 11 tonnes en 2020 et 17 tonnes en 2019. En revanche, les captures de **truite** sont en hausse par rapport à 2021 avec près de 10 tonnes capturées en 2022 (contre 6 tonnes en 2021). La pêche de l'**écrevisse signal** (espèce exotique envahissante) subit une diminution drastique puisque, en cinq ans, elle est passée d'un rendement de plus de 17 tonnes en 2018 à moins de 4 tonnes en 2022.

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et de la communication de l'État**

La Commission a validé la reconduction pour 2024 des mesures de protection des salmonidés entrées en vigueur en 2023, soit : le maintien de la taille légale de capture des corégones à 37 centimètres pour la pêche professionnelle, ainsi qu'une anticipation de deux semaines de la fermeture de la pêche des salmonidés qui sera fixée au 30 septembre en 2024. Ces mesures visent à préserver les géniteurs de corégone, mais aussi ceux de l'omble chevalier et de la truite avant leurs périodes de reproduction, en réduisant de deux semaines la pêche de ces trois salmonidés emblématiques du bassin lémanique. Il est à relever que l'intégration de ces mesures de protection de manière pérenne dans le prochain règlement d'application 2026-2030 est à l'étude. Au cours de l'hiver 2022-2023, la Commission a lancé l'étude sur 5 ans visant à évaluer l'efficacité de l'alevinage du corégone sur les stocks de poissons pêchés et des pratiques de repeuplement au sein des deux pays.

La Commission consultative tient à remercier l'INRAE pour son implication au niveau des différents suivis et projets scientifiques qu'il effectue sur les salmonidés, mais aussi sur la perche et le brochet qui pose les fondements d'une gestion durable de la ressource piscicole du Léman.

L'ouverture de la pêche des salmonidés dans le Léman est fixée au dimanche 14 janvier 2024.

Contacts presse :

Pour la France

Direction départementale des territoires
Service eau et environnement
15 rue Henry Bordeaux
F - 74998 Annecy cedex 9 - Tél 04 50 33 78 49

Pour le canton de Vaud

Frédéric Hofmann
Direction générale de l'environnement
Avenue de Valmont 30b1014 Lausanne Tél 021 557 86 49 ou mobile 079 237 42 53
frederic.hofmann@vd.ch

Pour le canton de Genève

Dimitri Jaquet
Office cantonal de l'eau
Rue David-Dufour 5 – Case postale 206
CH- 1211 Genève 8 - Tél 022 388 55 33 ou mobile 079 308 11 46
dimitri.jaquet@etat.ge.ch

Pour le canton du Valais

Yvon Crettenand
Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune
Rue de la Traversière 3
CH - 1951 Sion Tél 027 606 70 11 ou mobile 079 355 39 15
yvon.crettenand@admin.vs.ch

Préfecture de la Haute-Savoie

Bureau de la représentation et de la communication de l'État